

Transcription du manuscrit

Mémoires d'Ici, Fonds Pierre et Mary Louise Flotron V2017_104

16 aoust 1769

Information touchant un mercier à qui on avoit eparpillé des marchandises devant le cabaret de Jean Marchand hote.

NB. Il ne s'est rien trouvé, et la Seigneurie là sortit du pays

à Sonvillier le lundi matin 14 aoust 1769

1. Le nommé Henri Joseph Lucas mercier quinquaiillier natif de Douay en Flandre, muni de certificats, se plaint que la nuit derniere, entre 11 & 12 heures, etant dans le cabaret de Jean Marchand audit Sonvillier, où il avoit sa balle de marchandise & 2 boites sur icelle, il fit son compte qui etoit de 9 E[cus] & lez ayant payé, il sortit pour s'en aller coucher chez un paysan où logeoit sa femme & ses enfans ; Il y avoit 5 ou 6 personnage dans ledit cabaret, qui l'ont suivi et l'ont battu & culbuté par terre, et cassé lesdites boites, l'une etant remplie d'aigrettes et fleurs artificielles, et gaté sa marchandise qui peut valoir environ 100 francs pour le moins : il m'a fait voir un coup à la tete avec sang. que ce matin il est retourné sur la place pour ramasser un peu de sa marchandise où il s'est retrouvé 2 de ces personnages qui etant dans la maison l'ont renversé par terre le trainant par les cheveux en le chargeant de coups de pieds : ajoute que même cette nuit il l'ont renversé dans la fontaine après avoir abimé sa marchandise : surquoi il espere bonne justice.

Ne sachant ecrire il a ici fait cette marque X après lecture de sa plainte en l'approuvant et confirmant.

2. Après quoi j'ai crû interpellier par devant moi le susdit cabaretier Jean Marchand, mais s'étant trouvé absent, sa servante nommée Susanne Pécaud est venue, et l'ayant interrogé sur ce qui s'est passé chez eux cette nuit, elle a déclaré qu' hier au soir environ les 8h y arriva un étranger portant un canequin avec des boites, avec un Montbeliard, et demanda une chopine, ce qu'on leur donna, icelui ayant mis son canequin au neuf poile, et après cette chopine finie ledit Montbeliard s'en alla, et ledit étranger demanda encore une chopine, où il y avoit plusieurs personnes, les un sortoient les autres rentroient pour boire, et le tout paisiblement & sans bruit, ledit étranger en beuvant sa chopine se levoit et alloit de table en table en disant des propos non insultant mais inutiles, de sorte qu'on n'y fit point attention ; tout le monde s'en alla, et il resta seul, jusqu'à environ 12 heures, lequel demanda encore une chopine qu'on lui donna avec du pain, du roty

& une saucice, ce qu'ayant bû & mangé, il voulut encore une chopine qu'on lui refusa, et il se mit a jurer & a menacer qu'il casserait la bouteille, et tenant cette bouteille la servante la lui prit et sortit faisant semblant de lui aller chercher du vin mais elle ne rentra point, etant minuit ; il resta seul avec le cabaretier & l'hotesse et leur fille ; sans qu'elle sache ce qu'il devint, mais ledit cabaretier qui est parti à 2 $\frac{1}{2}$ h. pour aller à Boudry lui a dit avoir été obligé de mettre dehors ledit étranger avec son canequin, et lui ayant fermé la porte il a fait un grand tapage, en jurant qu'il lui brulerait la cervelle s'il ne r'ouvrait, que l'hotesse sortit par la grange, et alla demander du secours aux voisins, surquoi le monde y est acouru, et ne sait ce qui arriva. Un peu avant le depart du cabaretier ce matin, ledit étranger est revenu dans le cabaret disant qu'il devoit se souvenir de ceux qui l'avoient voulu assassiner & gater sa marchandise, surquoi le cabaretier lui a repondu qu'il ignoroit tout cela, et que s'il avoit voulu rester chez lui comme il en avoit été exhorté que rien ne lui seroit arrivé : sur cela il a demandé une bouteille qu'on lui a donné et qu'il a bû avec Adam fils de Jean Pierre de Vaurenin, où il est entré Frederich Marchand, et ledit étranger les ayant insulté on lui a fait payer la bouteille, et on l'a mis dehors, par le bras, et on lui a fait prendre sa hotte : du reste elle ne sait rien.

Le 16 aoust 1769. Ladite Susanne Pécaud agée d'environ 35 ans a affirmé par serment sa susdite declaration etre veritable, dont lecture lui a derechef été faite, et elle l'a ici signé.

[le scribe ajoute dans la marge de gauche, introduit par un signe de renvoi :] ajoutant qu'elle voulut le mener coucher, mais qu'il se mit a la maudire qu'elle n'étoit qu'une bougre de servante, et que si elle souhaitoit qu'il lui feroit venir tous les diables sur la table, des noirs et des gris & de toutes sortes de couleur.

S P

à Sonvillier le 16 aoust 1769

3. Jean Marchand hote de Sonvillier agé d'environ 50 ans, par serment depose que dimanche au soir environ les 8 h. vint chez lui un étranger portant une hote ou canequin sur lequel y avoit des boetes, et il la mit au neuf poile, et entra dans le grand poile ayant une boite sous le bras, acompagné d'un Montbeliard qui travaille à Sonvillier, et demanda un quart de pot pour faire boire ce Montbeliard qui s'apelle Pierre, ensuite il demanda du pain etant allé à la cuisine et on lui en donna pour $\frac{1}{2}$ E[cu]. ledit étranger en cacha la moitié, et porta l'autre moitié au poile, et ayant bû ledit quart de pot sauf un verre que le Montbeliard refusa et s'en alla : ledit étranger resta aubout de la table, et il y avoit dans le poile François Loi Marchand, Jacob & Frederich Marchand, Abram filz de Jean-Pierre de Vaurenin, Abram fils Loi Merez et d'autres qu'il ne savoit nommer allant & venant : ledit étranger ouvrit sa boete et offrit des fleurs a vendre mais personne n'en voulut & il les remit dans sa boite, il tira son argent hors de sa poche et le compta, et le recacha : il se releva et se promenoit par le poile, voulant parler tantot à l'un tantot à l'autre, mais personne ne voulut l'écouter ; Ensuite il demanda un quart de pot on le lui donna et il se mit

au bout d'une autre table avec une chandelle, il demanda a deposant a changer de l'argent qu'il voudroit des louis contre des écus de 6 francs, mais il repondit n'en point avoir, il resta là jusqu'à 10 heures, et deposant les pria tous de s'en aller, ce qu'ils firent, excepté ledit étranger qui resta seul, après quoi il demanda à souper, deposant se faisant de la peine de lui donner quelque chose, en disant audit étranger qu'il devoit le demander plutot, sans attendre à ces heures, et qu'il etoit tems de s'aller coucher, lequel repondit qu'il etoit étranger et qu'il logeoit là qu'on lui devoit donc a manger, on lui donna une saucisse & un bout de pain, lequel ne fut content & et on lui donna du roty, et aussi encore un quart de pot, il bû & mangea tout, et deposant l'exhorta de s'aller reposer qu'il en etoit tems, il demanda son compte et il eut 9 Ecus d'écot, qu'il paya, et au lieu de s'aller coucher il demanda encore un quart de pot qu'on lui refusa, en lui faisant connoître que minuit aprochoit, il prit sa bouteille et la leva disant : « Sacredie ne voulez vos pas me servir du vin, vous n'avés qu'à dire oui ou non ! » ; deposant l'exhorta de ne point faire de bruit, et demandant toujours du vin la servante prit la bouteille & sorti, & ne revint plus : deposant lui demanda s'il vouloit rester, ou s'en aller, lequel ne voulant faire ni l'un ni l'autre disoit : « Sacredie ne me chagrinés pas, quand je suis faché je suis un diable ! » ; deposant fit semblant d'envoyer sa femme & son enfant pour chercher quelcun, mais il sortit à la cuisine et demanda sa balle, il la chargea sur ses épaules & deposant lui aida à ce sujet, et etant à la cuisine deposant le voulut conduire à la chambre haute pour lui donner un lit, mais il ne voulut pas, et dit qu'il vouloit aller trouver sa femme qui etoit dans le village logée chez un paysan : il dit a deposant : « Prenez une lanterne et que cette petite m'accompagne. », on alluma une chandelle dans la lanterne, et ledit étranger avec deposant allerent jusqu'au devant huis, ledit deposant s'ofrant de l'accompagner plutot que son enfant qui est une jeune fille de 12 ans, mais il ne voulut pas, la femme deposant prit la lanterne & sorti au chemin & lui après, il donna sa boite qu'il avoit sous le bras à ladite femme de deposant pour la lui porter, à quoi elle s'ofrit, et icelle ayant fait quelques pas pour le conduire, il ne voulu pas la suivre demandant où on le vouloit mener, elle lui répondit : Au près de votre femme qui est chez Daniel fils Moyse Marchand. », et icelui ne voulant marcher ladite femme se raprocha de deposant son mari, et etant tous trois sur le chemin, ledit étranger dit : « Mondie, je commence à m'ennuyer, va t'en coucher. », deposant lui repondit : « Oui, vas y aussi. », la femme posa la boite sur une pierre près de lui, et rentra, et deposant aussi, et comme ledit étranger faisoit mine de se raprocher, deposant n'eut que tems de fermer la porte, surquoi il frapa contre la porte & la pousoit, mais deposant eut deja mis la serrure, et il faut noter qu'il n'y avoit personne sur le chemin que ledit étranger, qui juroit : « Sacré diable après que tu as mon argent tu me met dehors, il faut que je te brûle la cervelle ! », et continuant a donner des bourrades contre la porte, laquelle deposant tenoit fermee crainte qu'il ne trouva moyen de rentrer : ces menaces & juremens ocasionnant deposant d'envoyer sa femme par la grange, chercher du monde chez David Liomin le voisin, et d'abord ledit Liomin et des garçons qui etoient chez eux sortirent et vinrent sur le chans tant hommes et femmes même d'autres voisins, et lors que deposant entendit qu'il y avoit du monde il r'ouvrit sa porte, et trouva ledit étranger toujours à la même place, debout, & ayant toujours la hote sur ses epaules & la boite sous son bras & son baton en sa main : deposant l'exhorta de s'en aller, et alla en haut la ruelle, deposant le racompagna jusques près de la drazette du jardin & continua

a l'exhorter de s'en aller, deposant s'en retourna chez lui, sans que personne donna aucun coups audit etrangers : le monde étoit un peu en émotion, une partie entra aussi chez deposant [*mot illisible*] les voisines qui etoient epouvantées, et on leur donna un peu de brantevin. Et comme deposant devoit partir pour aller à Boudry chercher du vin avec le messenger Borquin, il pria Jean Lois Merez, Adam fils de Jean Pierre Marchand et François fils d'Adam de Vaurenin qui se trouverent là, de rester chez lui pour se prendre garde que mal n'arriva de la part de cet homme. Deposant etant sur son départ pour Boudry, environ les 2 h. après minuit, et prenant une petite refection avec son charetier, ledit etranger revint & rentra avec son canequin, mais les boites qui etoient au dessus n'y étoient plus, et etant au poile il posa son canequin disant : « Voila le reste de 500 francs, je suis un étranger, voyés on m'a tout abimé ma marchandise ! », deposant lui temoigna en etre bien mortifié, lui disant : N'avés vous pas sorti en entier votre marchandise de chez nous ? », il repondit qu'ouy & qu'il ne lui etoit arrivé aucun mal chez lui, et cela en presence de ceux qui etoient dans le poile, disant : « Je voudrois bien vous avoir crû, ma marchandise est répandue par le chemin. », deposant l'exhorta de l'aller ramasser, mais il ne voulu pas : deposant le laissa et s'en alla avec son charetier, et en montant la ruelle il y avoit sur le chemin des papiers & des boites eparpillées. ne sait autre chose, finit.

Relû confirmé & signé. *Jean Marchand hote*

4. Susanne Marie femme de Jean Marchand hote, agée d'environ 41 ans par serment depose que dimanche dernier au soir, elle etoit dans leur petit poile du milieu avec son petit enfant, pour le soigner & reduire, jusqu'à 9 heures que l'ayant couché elle alla dans le grand poile, où il y avoit plusieurs personnes, entr'autres un etranger qui etoit aubout de la table avec un carteret : Environ 10 heures, chacun s'en alla excepté ledit etranger qui resta seul demandant à soupé, on lui repondit pourquoi il attendoit si longtens, puis qu'il les avoit veû souper et qu'il n'avoit rien demandé, il repondit qu'il etoit étranger, qu'il vouloit loger là, et qu'on lui devoit donner à manger, on lui donna a boire & à manger, un carteret, du rotty & 1 h de pain & saucisse, mais il trainoit le tems & ne faisoit nul semblant de se depecher, jusqu'à minuit, en changeant de table, on l'exhorta de s'aller coucher, ou de s'en aller, mais il ne voulut pas, en demandant encore du vin qu'on lui refusa, il menaça de casser la bouteille mais la servante la lui prit & s'en alla sans plus rentrer, il paya son écot, et on le conduisit à la cuisine, et comme sa balle ou canequin etoit au neuf poile, il alla la prendre et l'ayant chargé, on lui ofrit un lit, mais il ne voulut pas, et dit qu'il vouloit aller trouver sa femme, le cabaretier s'ofrit de le mener lui même, mais il vouloit ce fut la fille, ou la femme deposante, deposante sorti avec la lanterne pour l'accompagner il sorti aussi jusques sur le chemin ayant sa hotte & une boite sous son bras, avec son baton qui avoit un siflet, mais il s'arreta devant la porte & et ne voulu s'en aller ni suivre la deposante, avec des raisonnemens, en disant à deposante de se retirer et de s'aller coucher la femme rentra auprès de son mari, et ils fermerent la porte, laquelle ledit etranger voulu forcer pour rentrer, en jurant et menaçant le cabaretier de lui bruler la cervelle lors qu'il le retrouveroit, et le taxant de bougre de volleur : « Maintenant que tu as mon argent tu me met dehors ! », deposante declare qu'alors il n'y avoit personne sur le chemin, etant

minuit : et comme les juremens firent apprehender quelques facheux evenement, deposante alla par la grange apeller des voisins, David Liomin & plusieurs personnes acoururent devant la maison de deposante, jusques même aux femmes, et deposante ne sait ce qui arriva s'étant retirée chez elle. Environ 2 heures que son mari vouloit aller à Boudry avec le messenger Borquin et prenant leur petite refection, avec d'autres personnes qui etoient entrées, ledit étranger vint & r'entrat avec son canequin se plaignant que sa marchandise etoit abimée, et qu'il auroit bien fait de croire le mari de deposante qui le vouloit loger, qu'on l'avait aussi jetté dans la fontaine, mais que l'on avoit bien fait pour le rafraichir, si seulement on ne lui avoit pas gaté sa marchandise. Le mari de deposante s'en alla, ayant laissé au poile quelques garçons pour garder la maison, et deposante se retira et alla auprès de son enfant prendre son repos.

Relû & confirmé. *Susanne Marie Marchand*

5. Anne Marie, femme de Jean Pierre Marchand meunier, agée d'environ 62 ans, par serment depose que dimanche dernier environ minuit, etant auprès de son feu avec ses 2 filles Susanne Marie et Marie Cleves, elles entendirent du bruit & des juremens devant le cabaret de Jean Marchand qui est vis a vis de la maison de deposante, elle sortit a son devant huis & regardant par la fente de la porte dudit devant huis, elle vit un homme chargé de quelque chose qui disoit : « Bougre, gueux, sort, sorcier, je te brulerai la cervelle, si tu es un cabaretier de son Altesse je me fous [?] de toy et de tous ceux qui en seront ! », et en même tems il donnoit des coups de bourage contre la porte avec un baton, en continuant ses juremens, ce qui effrayoit deposante & ses filles qui etoient avec elles, et il n'y avoit personne au chemin que ce personnage : deposante alla eveiller son fils Adam qui etoit couché, et il vint ouvrit leur porte, et il dit à cet étranger : « Retire toi d'ici, qu'as tu tant a jurer devant cette porte ? », surquoi il y survint du monde, tant du bas de la ruelle que du haut, et deposante vit cet homme qui s'en alloit en haut et entendit du bruit comme s'il etoit tombé & qu'il eut laissé tomber des boites ; elle ne le revit plus, et n'osa non plus que ses filles sortir jusqu'au jour craignant quelques malheurs.

Le matin environ les 7 heures, elle vit un homme qui ressembloit un volleur qui se trouva par là, et s'adressant a deposante lui dit : « Madame n'y a t il point de loy ici ? », Monsieur le Lieutenant Houriet qui etoit à coté de deposante regarda cela comme un rien & ne lui dit rien non plus : ledit etranger redemanda son baton, et l'ayant retrouvé il dit qu'il y avoit un sifflet mais qu'il l'avoit oté, elle vit par là des boites de sapin et des bouquets ou fleurs eparpillé par le chemin, la femme dudit etranger survint qui vouloit recueillir toutes ces affaires, où il y avoit aussi du pain, du lard, du fromage du caffé, mais ledit etranger l'en empecha disant : « Le tonnerre m'encrase si tu les touches ! » : on charioit les buemens, les vaches revenoient du chanpoyage, et tout cela se trouvoit foulé, cependant deposante vit ladite femme qui ramassa du pain & du fromage. fini

Relû & confirmé. *A n m*

6. Susanne Marie fille de Jean Pierre Marchand meunier agée d'environ 36 ans par serment depose que dimanche dernier la nuit etant environ minuit, elle étoit avec sa mere & sa sœur auprès de leur feu, attendant de pouvoir éveiller leur frere Adam qui etoit couché, et qui vouloit aller à 2 heures chercher leurs bœufs à la vacherie, elles entendirent des juremens & du bruit sur la rue, et sortirent pour voir ce que c'étoit, et virent un homme devant la porte chargé de canequin & boetes, lequel étoit la planté qui donnoit des bourrages contre la porte, disant la vouloir enfoncer : « Bougre de cabaretier il faut que je te brule la cervelle, maintenant que tu as mon argent tu me met dehors ! », deposante aperceu qu'il branloit et avoit de la peine de se tenir sur ses pieds, la mere de deposante appella son fils Adam, lequel se leva et vint, et trouvant cet homme ainsi jurant & menaceant le cabaretier, lui dit de se retirer de là que le cabaretier etoit un honnete homme, ledit personnage s'en alla en haut tout seul, sans que personne y fut encore, et etant un peu loin l'on entendit comme s'il fut tombé contre la muraille du jardin, et du bruit comme des boites qui tombent, il y arriva du monde, et deposante entendit qu'on lui disoit : « Va t'en hors d'ici ! », lequel repondit qu'il etoit bien, qu'il etoit couché, et chacun se retira, et elles allerent chez le cabaretier toutes effrayées, qui leur donna un peu de bruelvin : lors qu'il fut jour le matin deposante vit que le chemin etoit eparpillé de boites, de fleurs, de caffé, de lard, avec du fromage & du pain ; le vaches passaient et fouloient aux pieds tout cela, même on reprit à une vache du pain qu'elle avoit dans la gueule, la femme duduit étranger y vint et voulant ramasser quelque chose, le mari ne voulut pas en jurant contr'elle : elle vit aussi contre la muraille du jardin un gros baton, qui paroissoit y avoir eu un sifflet, il le prit & dit qu'il y avoit oté le siflet & la deposante ne vit plus rien, finit
Relû et confirmé. *s m m*

7. Marie Cleves fille de Jean Pierre Marchand meunier agée d'environ 30 ans, par serment depose que dimanche dernier environ minuit etant auprès du feu avec sa mere et sa sœur, elles entendirent du bruit sur le chemin devant la maison de Jean Marchand hote leur voisin, et quelcun qui crioit de vouloir bruler la cervelle, et l'écraser, heurtant contre la porte avec grand bruit : mais elle ne s'aprocha point, et il y arriva du monde, qui disoit à un homme couché près du mur du jardin, de s'en aller de là, il repondoit que non qu'il etoit bien, mais elle ne vit personne le toucher, et deposante se retira & ne vit ni n'entendit plus rien.
Relu & confirmé. *m o m*

8. Adam fils de Jean Pierre Marchand meunier agé d'environ 28 ans par serment depose que dimanche etant couché dans son lit, il avoit dit a sa mere en allant se coucher, de l'éveiller à 2 heures pour aller chercher les bœufs à la vacherie, Environ minuit elle l'apella lui disant : « Viens il y a du bruit je crois qu'on assassine chez Jean ! », il n'eut pas la patience de s'habiller qu'en partie & etant acouru devant la maison il trouva un inconnu paroissant qu'il portoit quelque chose qui surpassoit sa tête, lequel donnoit des bourrades contre la porte avec un baton, criant fort : « Cabaretier du diable, il faut que je te brûle la cervelle ! », deposant lui dit ce qu'il

faisoit là qu'il devoit s'en aller, et il continuoit a jurer, surquoi le cabaretier ouvrit la porte & lui dit : « Tu sais bien que je t'ai voulu loger et tu l'as refusé ! », cet homme repondis : « Je sais bien que j'ai tord je devois rester. » : et il s'en alla, et etant un peu loin tout seul, deposant entendit qu'il tomba, et du bruit que des boites causoient, mais deposant ne quitta point le cabaretier devant la porte, et il arriva du monde, personne n'aprocha ledit homme, et il se trouva parti ; deposant l'entendit crier qu'il avoit perdu son baton, et d'abord il cria encore : « Je l'ai, mais j'en avois oté le siflet. » Deposant ensuite entra dans le cabaret avec d'autres parce que le cabaretier vouloit partir pour aller chercher du vin, sur priere de l'hotesse afin de garder la maison : Environ une heure & demie après minuit ledit etranger se retrouva là, et entra avec son canequin et le posa au poile, il l'ouvrit et en sorti une ceinture dont il s'attacha, et dit : « Voici ma bourse je suis bien aise qu'elle ne s'est pas trouvée dans les boetes, qui étoient toutes cassées ! » : le cabaretier etant sur son depart lui dit que s'il avoit re[s]té chez lui comme il lui avoit exhorté qu'il ne lui seroit rien arrivé, ledit homme repondit : « Je sai bien que j'ai mal fait. », deposant bû un verre de vin & s'en alla à la vacherie.

Relû & confirmé. *Adam Marchand*

Le tout ainsi fidelement redigé par écrit, et lesdits temoins entendus par ordre de la Seigneurie le [?] jour 16 aoust 1769. *Monin*

Transcription : Marta Kocab
Relecture : Raphaël Becker

Toute utilisation des reproductions digitales et de la retranscription soumise à autorisation préalable.